



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

page 1/8
CERARESIN BOND
BOND II
Date d'impression : 15 juillet 2016

SECTION 1. Identification de la substance/mélange et de la société/entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
Marque du produit :
CERARESIN BOND "BOND II"
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisations identifiées pertinentes: Matériau dentaire
Utilisations déconseillées : Aucune autre donnée
- 1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité
Identification de la société/entreprise
Nom du fabricant : SHOFU DENTAL GmbH
Adresse : Am Brüll 17, 40878 Ratingen, Germany
Téléphone : +49 (0) 2102-8664-0
Fax : +49 (0) 2102-8664-64
Email : info@shofu.de
Section en charge : Gestion de la qualité et des affaires réglementaires
- 1.4 Numéro de téléphone d'urgence
+49-2102-8664-53 (SHOFU DENTAL GmbH) 24 heures / 7 jours

SECTION 2. Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
CLASSIFICATION (EC 1272/2008)
- | | | |
|---------------------------|------|--|
| Liq. inflam. 2 | H225 | Liquide et vapeur hautement inflammables. |
| Irritation de la peau. 2 | H315 | Provoque une irritation de la peau. |
| Sensibilité de la peau. 1 | H317 | Risque de provoquer une réaction allergique cutanée. |
| Irritation des yeux. 2 | H319 | Entraîne une grave irritation des yeux. |
| STOT SE 3 | H336 | Peut entraîner de la somnolence ou des vertiges. |

- 2.2 Éléments d'étiquetage
ÉTIQUETTE CONFORME À (EC) N° 1272/2008



GHS02



GHS07

COMPOSANTS DE L'ÉTIQUETAGE DÉTERMINANTS DANGEREUX

UDMA
Acétone

MENTION D'AVERTISSEMENT

Danger

MENTIONS DE DANGER

H225	Liquide et vapeur hautement inflammables.
H315	Provoque une irritation de la peau.
H317	Risque de provoquer une réaction allergique cutanée.

(Suite à la page2)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

page 2/8

CERARESIN BOND

BOND II

Date d'impression : 15 juillet 2016

(Suite de la page1)

- H319 Entraîne une grave irritation des yeux.
H336 Peut entraîner de la somnolence ou des vertiges.

CONSEILS DE PRUDENCE

- P202 Ne pas manipuler avant que toutes les précautions de sécurité aient été lues et comprises.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/une protection des yeux/une protection du visage.
P210 Tenir éloigné de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes.
- Ne pas fumer.
P233 Maintenir le conteneur hermétiquement fermé.
P261 Éviter d'inhaler de la poussière/de la fumée/du gaz/de la brume/des vapeurs/des pulvérisations.
P264 Se laver soigneusement les mains après toute utilisation.
P302+P352
SI SUR LA PEAU : Laver abondamment avec de l'eau et du savon.
P305+P351+P338
SI DANS LES YEUX : Rincer avec de l'eau très prudemment pendant plusieurs minutes.
Retirer les lentilles de contact, si présentes et faciles à faire.
Continuer le rinçage.
P501 Se débarrasser du contenu/conteneur en conformité avec les réglementations locales/régionales/nationales/internationales en vigueur.

2.3 Autres dangers

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

- PBT : Ne s'applique pas.
vPvB : Ne s'applique pas.

SECTION 3. Composition/Informations sur les ingrédients

3.1 Caractérisation chimique : Mélanges

3.2 Description : Mélange de substances énumérées ci-dessous avec des additifs non dangereux.

3.3 Composants dangereux :

Cas : 72869-86-4 EINECS : 276-957-5	UDMA	10-15 %
	Sensibilité de la peau. 1 H317, irritation de la peau. 2 H315, irritation des yeux. 2 H319	
Cas : 123-86-4 EINECS : 204-658-1	Acétone	50-60 %
	Liq. Inflam. 2 H225, irritation des yeux. 2 H319, STOT SE 3 H336	

3.4 Informations supplémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se reporter à la section 2.

(Suite à la page3)

Version numéro 5

Date de révision : 2 juin 2016



(Suite de la page2)

SECTION 4. Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Contact avec les yeux :

Rincer avec de l'eau très prudemment pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si présentes et faciles à enlever. Si l'irritation persiste, demander un avis médical/consulter un médecin.

Contact avec la peau :

Laver immédiatement avec du savon et de grandes quantités d'eau. En cas de contact avec la peau, une irritation de la peau, demander un avis médical/consulter un médecin.

Ingestion : Rincer la bouche. Demander un avis médical/consulter un médecin.

Inhalation : Placez la victime à l'air frais et maintenez-la au repos dans une position confortable pour la respiration.

Si le symptôme concernant le souffle s'éteint, appeler un CENTRE ANTI-POISON pour obtenir un médecin.

4.2 Les symptômes et les effets les plus importants, les deux sont aigus et différés

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

4.3 Indication de toute consultation médicale immédiate ou d'un traitement spécial requis

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction :

CO₂, produits chimiques secs, de la mousse

5.2 Dangers spécifiques résultant de la substance ou du mélange :

Liquide facilement inflammable à température ambiante.

5.3 Conseils pour les pompiers :

Porter des vêtements de protection incendie et des appareils respiratoires autonomes, si nécessaire.

SECTION 6. Mesures en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2 Précautions environnementales :

Envoyer à une entreprise de traitement/d'élimination approuvée ou mettre au rebut conformément aux réglementations locales, nationales et fédérales en vigueur.

6.3 Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage :

Essuyer et mettre au rebut dans un récipient adapté.

6.4 Référence à une autre section :

Voir la Section 7 pour plus d'informations sur la manipulation en toute sécurité.

Voir la Section 8 pour plus d'informations sur l'équipement de protection individuelle.

Voir la Section 13 pour des informations sur la mise au rebut.

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sûre :

(Suite à la page4)

Version numéro 5

Date de révision : 2 juin 2016



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

page 4/8
CERARESIN BOND
BOND II
Date d'impression : 15 juillet 2016

(Suite de la page3)

Manipuler dans un endroit bien ventilé.

Tenir à l'écart des flammes nues, des étincelles et de toute source de chaleur. Ne pas fumer.

7.2 Conditions pour un stockage en toute sécurité, y compris toutes incompatibilités :

Conserver dans un endroit frais et sombre avec le conteneur hermétiquement fermé.

Séparé de forts oxydants. (Maintenir réfrigéré si non utilisé.)

7.3 Usage(s) spécifique(s) :

Aucune autre information pertinente n'est disponible

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/Protection personnelle

8.1 Paramètres de contrôle :

Limites d'exposition Acétone [Cas No.67-64-1] :

-Limite d'exposition autorisée -OSHA (PEL) : 1 000 ppm (TWA)

-Valeur limite d'exposition ACGIH (VLE) : 500 ppm (TWA),

750 ppm (VLCT) A4 - non classable comme cancérigène pour l'homme

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Acétone	
VME ()	Valeur momentanée: 2420 mg/m ³ , 1000 ppm Valeur à long terme: 1210 mg/m ³ , 500 ppm

8.2 Contrôles de l'exposition :

Protection des voies respiratoires :

Non requis.

Protection de la peau :

Protection des mains

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

(Suite à la page5)

Version numéro 5

Date de révision : 2 juin 2016



(Suite de la page4)

Caoutchouc butyle
Caoutchouc nitrile
Protection des yeux : Des lunettes de protection.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Apparence/odeur/couleur :	Liquide incolore à odeur agréable
Seuil olfactif:	Non déterminé.
pH :	Non déterminé.
Point de fusion/ point de congélation :	Non déterminé.
Point d'ébullition :	≈ 56 °C
Point d'éclair :	-15,0 °C (fermé)
Vitesse d'évaporation :	Non déterminé.
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non applicable.
Supérieure/ Inférieure limites d'inflammabilité ou d'explosion :	Non déterminé.
Pression de vapeur :	Non déterminé.
Densité de vapeur :	Non déterminé.
Densité relative :	0,83 (eau = 1)
Solubilité : solubilité dans l'eau	Soluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
La température d'auto-inflammation :	Non déterminé.
Température de décomposition :	Non déterminé.
Viscosité :	Non déterminé.
Propriétés explosives :	Non applicable.
Propriétés oxydantes :	Non applicable.

9.1 Autres informations

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité :

La polymérisation se produira avec la chaleur, la lumière.

10.2 Stabilité chimique :

Stable dans des conditions de stockage recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter :

Éviter la lumière directe du soleil, la chaleur excessive, des flammes ou une autre source d'inflammation.

10.5 Matériaux incompatibles :

Matériaux oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Aucun dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

(Suite à la page6)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

page 6/8
CERARESIN BOND
BOND II
Date d'impression : 15 juillet 2016

(Suite de la page5)

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Toxicité aiguë:	Acétone: Toxicité d'inhalation ; rat CL50 75,8 mg/L Toxicité orale ; rat DL50 > 5 000 mg/kg Toxicité cutanée ; lapin DL50 > 5 000 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée:	Irritation de la peau. 2 ; H315 Provoque une irritation de la peau.
Endommagement/irritation des yeux:	Irritation des yeux. 2; H319 Entraîne une grave irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation cutanée:	Sensibilité de la peau. 1 ; H317 Risque de provoquer une réaction allergique cutanée.
Mutagenicite sur les cellules germinales/Genotoxicite:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancerogénité:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Effets sur et par le lait maternel:	Manque de données.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique):	STOT SE 3; H336 Peut entraîner de la somnolence ou des vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée):	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12. Informations relatives à l'environnement

- 12.1 Toxicité :
- Acétone :
- Toxicité pour les poissons :
- Méné à tête de boule ; CL50/96H > 100 mg/L
- 12.2 Persistance et dégradabilité :
- Aucune autre information pertinente n'est disponible.
- 12.3 Bioaccumulation potentielle :
- Aucune autre information pertinente n'est disponible.
- 12.4 Mobilité dans le sol :
- Aucune autre information pertinente n'est disponible.

(Suite à la page7)



(Suite de la page6)

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB :

Ne s'applique pas.

12.6 Autres effets indésirables :

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Éliminer le contenu/le conteneur conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales en vigueur.

SECTION 14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU :

1 090

14.2 Nom correct de livraison ONU :

Solution d'acétone

14.3 Classe(s) de danger de transport :

3 Liquides inflammables.

14.4 Groupe d'emballage :

II

14.5 Dangers pour l'environnement :

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur :

Avertissement : Liquides inflammables.

14.7 Transport en gros selon l'Annexe II de MARPOL73/78 et du code IBC :

Ne s'applique pas.

SECTION 15. Informations de réglementation

15.1 Réglementations/législation de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange :

- RÉGLEMENTATIONS DE L'UE : Voir Section 2
- Autres réglementations, limitations et règlements d'interdiction :

Le produit est un appareil médical conformément aux directives CE 93/42/CEE.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Une estimation de la sécurité des produits chimiques n'a pas été effectuée.

SECTION 16. Autres informations

Ce produit est réservé à un usage dentaire professionnel. (instrument/matériel)

Phrases importantes

- H225 Liquide et vapeur hautement inflammables.
- H315 Provoque une irritation de la peau.
- H317 Risque de provoquer une réaction allergique cutanée.
- H319 Entraîne une grave irritation des yeux.
- H336 Peut entraîner de la somnolence ou des vertiges.

Acronymes et abréviations

- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- CL50: Lethal concentration, 50 percent
- DL50: Lethal dose, 50 percent

(Suite à la page8)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

page 8/8
CERARESIN BOND
BOND II
Date d'impression : 15 juillet 2016

(Suite de la page7)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative